



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 25 SEPTEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 25 septembre 2023 - 19 h.

Sont présents : Monsieur Raynald Houde, conseiller
 Monsieur Sylvain Ferland, conseiller
 Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
 Madame Nathalie Laprade, conseillère
 Madame Josée Lampron, conseillère
 Monsieur Martin Chabot, conseiller

Sont aussi présents : Monsieur Marcel Grenier, directeur général
 Madame Mélanie Côté, assistante-greffière
 Monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Dolbec, maire

ORDRE DU JOUR

- 1. RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**
 - 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 1627-2023 modifiant le Règlement numéro 1595-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 1 910 000 \$ pour faire l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 5 118 984, 6 387 018 et 6 387 019 à des fins municipales afin d'augmenter la dépense et l'emprunt à 3 305 000 \$
 - 4.2 Adoption d'un règlement numéro 1628-2023 modifiant le Règlement numéro 1467-2019 déléguant certains pouvoirs aux fonctionnaires ou employés d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats afin d'augmenter les montants autorisés pour les contremaitres de division
 - 4.3 Autorisation de signature : Amendement au contrat de travail des employés cols bleus
 - 4.4 Désignation d'un mandataire en matière de toponymie
 - 4.5 Autorisation de signature d'un bail : Location du 261, rue Edward-Assh
 - 4.6 Modifications au régime de retraite collectif des employés
 - 4.7 Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle 2022
 - 4.8 Dépôt de la liste des engagements financiers
- 5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1 Demande de dérogation mineure : 52, rue François-Bertrand
 - 5.2 Approbation des travaux afin d'obtenir un permis de rénovation pour le presbytère de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
 - 5.3 Approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'architecture afin d'obtenir un certificat d'autorisation d'enseignes pour le 4560, route de Fossambault
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 6.1 Avis de motion et dépôt d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 84 000 \$ pour la préparation des plans et devis afin d'effectuer le déplacement de la conduite d'aqueduc attachée au pont P-06085 de la rivière Ontaritz



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

- 7. PARCS ET BÂTIMENTS**
7.1 Aucun
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
8.1 Aucun
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
9.1 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour le remplissage et la livraison de cylindres d'oxygène
- 10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
10.1 Amendement de la résolution numéro 218-2022 : Autorisation de dépenses pour l'intégration d'une œuvre d'art à Place de l'Église
- 11. TRANSPORT**
11.1 Signature d'une offre d'achat : Acquisition du lot 6 274 445 et levée d'une condition au contrat intervenu le 3 septembre 2018
11.2 Autorisation de signature d'une promesse d'achat pour le lot 6 489 976
11.3 Autorisation de signature d'une entente pour les travaux préparatoires liés à la reconstruction du pont P-06085
11.4 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour l'amélioration de la sécurité à proximité de l'école Jacques-Cartier et à proximité de l'école des Explorateurs.
11.5 Amendement de la résolution numéro 241-2023 : Ouverture de la rue Laurent-Marcotte
11.6 Octroi d'un contrat par appel d'offres public (121 200 \$ et plus) pour travaux de pavage de la rue Laurent-Marcotte
- 12. AUTRES SUJETS**
12.1 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires d'un élu
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance du 25 septembre 2023 est ouverte.

391-2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

392-2023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2023

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023 comme il a été déposé.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT NUMÉRO 1627-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1595-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 910 000 \$ POUR FAIRE L'ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR VOIE D'EXPROPRIATION DES LOTS 5 118 984, 6 387 018 ET 6 387 019 À DES FINS MUNICIPALES AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT À 3 305 000 \$

Madame Mélanie Côté, assistante-greffière, dépose et donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que fasse l'objet d'un scrutin référendaire le Règlement numéro 1627-2023 modifiant le Règlement numéro 1595-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 1 910 000 \$ pour faire l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 5 118 984, 6 387 018 et 6 387 019 à des fins municipales afin d'augmenter la dépense et l'emprunt à 3 305 000 \$.

Le certificat confirme que :

- Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1624-2023 est de 6 119;
- Le nombre de demandes requises pour la tenue d'un scrutin référendaire est de 623;
- Le nombre de signatures apposées est de 0.

Le règlement numéro 1627-2023 est donc réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

393-2023

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT NUMÉRO 1628-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1467-2019 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET D'OCTROYER DES CONTRATS AFIN D'AUGMENTER LES MONTANTS AUTORISÉS POUR LES CONTREMAITRES DE DIVISION

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 11 septembre 2023;

ATTENDU que le projet de règlement numéro APR-330-2023 a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé l'objet du règlement et qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet et le présent règlement;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le Règlement numéro 1628-2023 modifiant le Règlement numéro 1467-2019 déléguant certains pouvoirs aux fonctionnaires ou employés d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats afin d'augmenter les montants autorisés pour les contremaîtres de division.

ADOPTÉE

394-2023

AUTORISATION DE SIGNATURE : AMENDEMENT AU CONTRAT DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS COLS BLEUS

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la signature du 30^e amendement au contrat de travail des employés cols bleus;

ATTENDU que cet amendement prévoit une allocation pour des périodes de garde effectuées par les employés cols bleus les fins de semaine ainsi que les jours fériés;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 13 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Pierre Dolbec, maire et monsieur Marcel Grenier, directeur général, à signer l'amendement numéro 30 au contrat de travail des employés cols bleus.

ADOPTÉE

395-2023

DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE EN MATIÈRE DE TOPONYMIE

ATTENDU que la Commission de toponymie est l'organisme responsable de l'inventaire et de l'officialisation des noms de lieux au Québec;

ATTENDU que les municipalités sont les principaux partenaires de la Commission dans l'accomplissement de sa mission;

ATTENDU qu'afin de favoriser le respect de cette obligation de même que le travail de partenariat entre la Commission et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, la Ville doit désigner officiellement une personne mandataire en matière de toponymie, en remplissant le formulaire prévu à cet effet;

ATTENDU que le rôle de ce mandataire est de veiller au respect des normes établies en matière de toponymie ainsi qu'à la qualité de la toponymie sur son territoire, tout en assurant une liaison régulière entre l'administration municipale et la Commission;

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 8 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU de nommer madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, et en son absence madame Mélanie Côté, assistante-greffière, à titre de mandataire pour la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier auprès de la Commission de toponymie.

ADOPTÉE

396-2023

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL : LOCATION DU 261, RUE EDWARD-ASSH

ATTENDU que des locaux sont disponibles dans l'ancien motel industriel pour la location;

ATTENDU que l'entreprise la Boulange Gourmande, ayant place d'affaires sur le territoire, désire obtenir de l'espace supplémentaire à des fins d'entreposage;

ATTENDU la demande déposée par la Boulange Gourmande pour la location d'un espace dans ledit bâtiment;

ATTENDU les discussions entre la Boulange Gourmande et la Ville;

ATTENDU que le projet de bail préparé par le Service du greffe a été soumis aux élus pour étude et approbation;

ATTENDU le rapport de madame Mélanie Côté, assistante-greffière, en date du 15 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU de louer un espace au 261 rue Edward-Assh d'une superficie approximative de 666 pieds carrés au coût de 1,40 \$/pied carré, plus les taxes applicables, à compter du 1^{er} octobre 2023, selon les détails mentionnés au bail.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur Pierre Dolbec, maire, et madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, ou en son absence madame Mélanie Côté, assistante-greffière, à signer le bail pour la location d'un espace avec la Boulange Gourmande.

ADOPTÉE

397-2023

MODIFICATIONS AU RÉGIME DE RETRAITE COLLECTIF DES EMPLOYÉS

ATTENDU que la résolution 103-2023 autorisait le transfert du mandat de conseiller du régime d'épargne retraite des employés de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à la firme Mallette actuaires inc.;

ATTENDU que le régime d'épargne retraite offert aux employés est avec Industrielle Alliance;

ATTENDU la proposition des conseillers de Mallette d'offrir un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) collectif à Industrielle Alliance auquel les employés intéressés pourraient adhérer;

ATTENDU la proposition des conseillers de Mallette de modifier l'offre de fonds disponibles du REER collectif.

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 21 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser la demande d'ouverture d'un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) collectif à Industrielle Alliance.

IL EST AUSSI RÉSOLU d'autoriser la demande de changement des options de placements comme proposé par Mallette actuaires inc. le 1^{er} juillet 2023.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser madame Julie Cloutier, trésorière, à signer les formulaires de demande de mise en place d'un CELI, celui de l'offre de fonds ainsi que la lettre de changement des options de placement à l'intention de l'Industrielle Alliance.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2022

Comme prescrit à l'alinéa 7 de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Marcel Grenier, directeur général, dépose le rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle numéro 1434-2018 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur Marcel Grenier, directeur général, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame Julie Cloutier, trésorière, pour la période se terminant le 19 septembre 2023, laquelle comprend 215 commandes au montant de 203 908,26 \$.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée. Puisqu'il n'y a aucune personne présente à la consultation, aucun commentaire n'est adressé aux membres du conseil.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

398-2023

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 52, RUE FRANÇOIS-BERTRAND

ATTENDU la demande de dérogation mineure afin de régulariser l'aire d'un garage privé isolé localisé dans la cour arrière et ayant une superficie au sol de 91,12 mètres carrés pour la propriété située au 52, rue François-Bertrand;

ATTENDU que le paragraphe 2° de l'article 7.2.1.4.2 du *Règlement de zonage numéro 1259-2014* précise que la superficie maximale d'un garage privé isolé sur un terrain ayant une superficie de 4 483,40 mètres carrés est fixée à 84,67 mètres carrés;

ATTENDU le dépôt du rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 28 juillet 2023 ainsi que les documents fournis par le propriétaire;

ATTENDU que la demande est faite de bonne foi;

ATTENDU que l'application du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au propriétaire;

ATTENDU que l'acceptation de la demande ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU que la demande n'aurait pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

ATTENDU que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure porte sur l'aire d'un garage privé isolé situé en cour arrière ayant une superficie au sol de 91,12 mètres carrés (excédant de 6,45 mètres carrés);

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme dans l'extrait CC-48-2023;

ATTENDU le rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, en date du 10 août 2023;

ATTENDU que le conseil a entendu les personnes qui désiraient s'exprimer sur la demande;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère

ET RÉSOLU d'accorder la demande de dérogation mineure afin de régulariser l'aire d'un garage privé isolé ayant une superficie au sol de 91,12 mètres carrés pour la propriété sise au 52, rue François-Bertrand.

ADOPTÉE

399-2023

APPROBATION DES TRAVAUX AFIN D'OBTENIR UN PERMIS DE RÉNOVATION POUR LE PRESBYTÈRE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, une municipalité peut citer un bien patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection et la mise en valeur présentent un intérêt public;

ATTENDU que la Ville, par la voie du règlement numéro 1388-2017, a procédé à la citation du site patrimonial de la Paroisse-de-Sainte-Catherine sur la recommandation du conseil local du patrimoine;

ATTENDU que, selon ce règlement, toute personne doit se conformer aux conditions relatives à la conservation des valeurs patrimoniales du site, auxquelles le conseil peut l'assujettir, et qui s'ajoutent à la réglementation municipale, lorsque cette personne :



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

1. Érige une nouvelle construction;
2. Modifie l'aménagement du terrain, y compris les aires de stationnement et l'aménagement paysager;
3. Modifie l'implantation d'une construction;
4. Répare ou modifie de quelque façon l'apparence d'une construction;
5. Effectue un nouvel affichage ou modifie, remplace ou démolit une enseigne.

ATTENDU la demande de la Paroisse de La-Transfiguration-du-Seigneur concernant le remplacement des fenêtres situées au deuxième étage du presbytère ainsi que les travaux de maçonnerie (jointoiement);

ATTENDU que les travaux exécutés à l'intérieur du périmètre du site patrimonial cité par règlement ne peuvent avoir pour effet d'altérer les éléments sur lesquels est fondé son intérêt patrimonial, architectural, archéologique, historique ou paysager;

ATTENDU que le propriétaire du site patrimonial s'est conformé au règlement en déposant une demande de modification des travaux dans un délai d'au moins 45 jours avant l'exécution des travaux;

ATTENDU que le conseil local du patrimoine a procédé à l'étude de la demande de travaux par une consultation de tous les membres lors d'une séance tenue le 6 septembre 2023 et que ceux-ci ont statué sur le fait que les travaux prévus respectent les objectifs et les critères d'analyse énoncés dans le règlement de citation puisque le projet n'affecte pas l'intégrité des éléments caractéristiques qui traduisent la valeur patrimoniale du site;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 7 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'approuver les travaux pour les remplacements des fenêtres du deuxième étage du presbytère ainsi que les travaux de maçonnerie selon les plans déposés par monsieur Patrick Bouillé, directeur général de la Paroisse de La-Transfiguration-du-Seigneur.

ADOPTÉE

400-2023

APPROBATION DES PLANS RELATIFS À L'IMPLANTATION ET À L'ARCHITECTURE AFIN D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION D'ENSEIGNES POUR LE 4560, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis d'enseignes en date du 23 août 2023 afin d'obtenir un permis d'enseignes pour les nouveaux commerces situés au 4560, route de Fossambault;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 66-C, est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1347-2016*;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables;

ATTENDU le dépôt du rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 13 septembre 2023 ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 19 septembre 2023;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 19 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande d'un permis d'enseignes déposée par Jonathan Fraser-Gagnon pour la propriété située au 4560, route de Fossambault.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

HYGIÈNE DU MILIEU

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 84 000 \$ POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS AFIN D'EFFECTUER LE DÉPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC ATTACHÉE AU PONT P-06085 DE LA RIVIÈRE ONTARITZI

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Sylvain Ferland, conseiller, qu'il sera soumis pour adoption, à une séance ultérieure, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 84 000 \$ pour la préparation des plans et devis afin d'effectuer le déplacement de la conduite d'aqueduc attachée au pont P-06085 de la rivière Ontaritzi.

De plus, monsieur Sylvain Ferland, conseiller dépose le projet de règlement numéro APR-333-2023.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

401-2023

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR LE REMPLISSAGE ET LA LIVRAISON DE CYLINDRES D'OXYGÈNE

ATTENDU que pour avoir des réserves d'oxygène suffisantes lors d'appels aux premiers répondants, le Service de la sécurité publique doit disposer de cylindres d'oxygène supplémentaires à la caserne et en assurer leur remplissage;

ATTENDU que le contrat de cinq ans avec Prévimed pour un service de remplissage d'oxygène est échu;

ATTENDU que l'entreprise Prévimed s'engage à fournir au Service un nombre suffisant de cylindres d'oxygène, afin d'éviter un manque d'oxygène entre les livraisons régulières puisqu'elle livre au client des cylindres d'oxygène selon un calendrier de livraison à journée fixe et selon une fréquence déterminée au point de service du client;

ATTENDU que l'offre de service de Prévimed pour le remplissage et la livraison de cylindres d'oxygène, en date du 23 août 2023, est au montant approximatif de 7 000 \$, plus taxes, sur cinq ans avec une indexation de 2 % par année;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Prévimed respecte les exigences de cette dernière concernant le processus de francisation et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Labonté, directeur adjoint du Service de la sécurité publique, en date du 19 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller

ET RÉSOLU d'octroyer un contrat à Prévimed pour le remplissage et la livraison de cylindres d'oxygène. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de service déposée par Prévimed en date du 23 août 2023 au montant approximatif de 7 000 \$, plus taxes, sur cinq ans.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-290-01-691.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Martin Lavoie, directeur du Service de la sécurité publique et coordonnateur adjoint à la sécurité civile, à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

402-2023

AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 218-2022 : AUTORISATION DE DÉPENSES POUR L'INTÉGRATION D'UNE ŒUVRE D'ART À PLACE DE L'ÉGLISE

ATTENDU la résolution numéro 218-2022 adoptée à la séance du 9 mai 2022 concernant le projet d'autorisation de dépenses pour l'intégration d'une œuvre d'art à Place de l'Église;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender ladite résolution numéro 218-2022 en raison d'un dépassement de coûts;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 20 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 218-2022 concernant le projet d'autorisation de dépenses pour l'intégration d'une œuvre d'art à Place de l'Église afin d'autoriser l'augmentation du montant total du projet à 22 747,48 \$, plus taxes, au lieu de 16 370 \$, plus taxes;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier la dépense supplémentaire du fonds de roulement pour combler le dépassement des coûts.

ADOPTÉE

TRANSPORT

403-2023

SIGNATURE D'UNE OFFRE D'ACHAT : ACQUISITION DU LOT 6 274 445 ET LEVÉE D'UNE CONDITION AU CONTRAT INTERVENU LE 3 SEPTEMBRE 2018

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier souhaite faire l'acquisition du lot 6 274 445 à des fins de réserve foncière;

ATTENDU que ce lot appartient à madame Yvette Dumas;

ATTENDU que le 3 septembre 2018, la Ville et madame Yvette Dumas ont conclu un acte de vente devant M^e Mario Boilard, notaire, sous la minute 32 143;

ATTENDU que cet acte contenait un engagement par lequel la Ville fournissait deux entrées de service pour des lots additionnels formés à partir d'une partie du lot 4 367 374, appartenant à monsieur Jocelyn Denis;

ATTENDU que la Ville, madame Yvette Dumas et monsieur Jocelyn Denis se sont entendus pour annuler cet engagement;

ATTENDU le projet d'offre d'achat soumis aux membres du conseil;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 19 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Pierre Dolbec, maire, et madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, à signer le document d'offre d'achat avec la propriétaire, madame Yvette Dumas, et l'intervenant, monsieur Jocelyn Denis.

ADOPTÉE

404-2023

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROMESSE D'ACHAT POUR LE LOT 6 489 976

ATTENDU qu'il aurait lieu d'acquérir le lot 6 489 976, propriété de monsieur Michel Masson, afin de permettre l'aménagement d'une aire de demi-tour à côté du garage municipal pour y faciliter l'accès et améliorer la sécurité des usagers du garage;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

ATTENDU la promesse d'achat dudit lot signée par monsieur Michel Masson pour la somme de 576 442,88 \$;

ATTENDU que ladite promesse est conditionnelle à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt permettant l'acquisition du lot, à l'obtention d'une autorisation du ministère des Transports et de la Mobilité durable et à la nécessité d'obtenir un certificat de l'environnement valide de la part du vendeur;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Ville à signer ladite promesse;

ATTENDU que le projet de promesse d'achat pour le lot 6 489 976 a été soumis aux élus pour étude et approbation;

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 20 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Marcel Grenier, directeur général, à signer la promesse d'achat pour le lot 6 489 976, laquelle est conditionnelle à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt permettant l'acquisition du lot, à l'obtention d'une autorisation du ministère des Transports et de la Mobilité durable et à la nécessité d'obtenir un certificat de l'environnement valide de la part du vendeur.

ADOPTÉE

405-2023

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES LIÉS À LA RECONSTRUCTION DU PONT P-06085

ATTENDU que le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec doit reconstruire le pont P-06085, au-dessus de la rivière Ontaritz, sur la route Saint-Denys-Garneau;

ATTENDU que dans le cadre de ces travaux, il est nécessaire de déplacer une conduite d'aqueduc appartenant à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier puisque cette dernière est attachée au pont;

ATTENDU qu'un protocole d'entente relatif à la préparation des travaux de reconstruction du pont a été préparé et que ce dernier précise les responsabilités du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec et celles de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (plans, devis et études diverses);

ATTENDU que les coûts estimés à la réalisation des travaux de reconstruction du pont ont été évalués à 816 400 \$ dont 65 000 \$ pour le déplacement de la conduite seront à la charge de la Ville, et ce, excluant les taxes applicables;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 12 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Marcel Grenier, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec relativement aux travaux préparatoires de reconstruction du pont P-06085, au-dessus de la rivière Ontaritz, sur la route Saint-Denys-Garneau pour le déplacement de la conduite d'aqueduc.

La participation financière de la Ville à ce projet est établie à 65 000 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

406-2023 **OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ À PROXIMITÉ DE L'ÉCOLE JACQUES-CARTIER ET À PROXIMITÉ DE L'ÉCOLE DES EXPLORATEURS.**

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'octroyer un contrat pour l'achat d'équipements visant l'amélioration de la sécurité à proximité de l'école Jacques-Cartier et à proximité de l'école des Explorateurs;

ATTENDU que ces achats ont été planifiés au programme d'immobilisations 2023;

ATTENDU la proposition transmise par la compagnie Kalitec en date du 11 septembre 2023;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Kalitec respecte les exigences de cette dernière concernant le processus de francisation et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 13 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à Kalitec pour l'amélioration de la sécurité à proximité de l'école Jacques-Cartier et à proximité de l'école des Explorateurs. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de prix déposée par Kalitec en date du 11 septembre 2023 au coût de 19 792,00 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense du fonds de roulement remboursable sur trois (3) ans.

ADOPTÉE

407-2023 **AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 241-2023 : OUVERTURE DE LA RUE LAURENT-MARCOTTE**

ATTENDU la résolution numéro 241-2023 adoptée à la séance du 8 mai 2023 concernant le projet d'ouverture de la rue Laurent-Marcotte;

ATTENDU que cette résolution, en plus du lot 5 754 667, aurait aussi dû mentionner le lot 5 820 888, d'une superficie de 10,5 m², qui représente l'un des deux arcs de virage de la rue Laurent-Marcotte;

ATTENDU qu'il y a donc également lieu de décréter l'ouverture de la rue Laurent-Marcotte sur le lot 5 820 888;

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 8 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 241-2023 afin de décréter l'ouverture de la rue Laurent-Marcotte sur le lot 5 820 888 en plus du lot 5 754 667.

ADOPTÉE

408-2023 **OCTROI D'UN CONTRAT PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC (121 200 \$ ET PLUS) POUR TRAVAUX DE PAVAGE DE LA RUE LAURENT-MARCOTTE**

ATTENDU l'appel d'offres public tenu relativement à la réalisation de travaux de pavage de la rue Laurent-Marcotte;

ATTENDU que ces travaux ont été décrétés par le règlement numéro 1428-2018;

ATTENDU que cinq soumissions ont été reçues;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions;

ATTENDU que la plus basse soumission conforme a été déposée par la compagnie Construction et Pavage Portneuf inc.;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Construction et Pavage Portneuf inc. respecte les exigences de cette dernière concernant le processus de francisation et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 19 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'octroyer un contrat à Construction et Pavage Portneuf inc. relativement aux travaux de pavage de la rue Laurent-Marcotte. Ce contrat est composé de la résolution, des plans et devis ainsi que de la soumission déposée par l'entrepreneur le 19 septembre 2023, d'une somme de 283 574,64 \$, taxes incluses.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement d'emprunt numéro 1428-2018.

ADOPTÉE

AUTRES SUJETS

DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN ÉLU

Madame Josée Lampron, conseillère dépose un document intitulé « Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil ».

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions directement aux membres du conseil. Puisqu'aucune personne n'est présente dans la salle, aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

409-2023

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU de clore la séance du 25 septembre 2023.

L'assemblée est levée à 19 h 30.

ADOPTÉE

Pierre Dolbec
MAIRE

Mélanie Côté
ASSISTANTE-GREFFIÈRE